Bulletin d'information

Le mot de votre Maire

Avec les élections municipales de mars 2026 en ligne de mire, de nombreuses communes sont déjà accaparées par le sujet et les candidatures font déjà causer.

Vous attendiez peut-être que ce nouveau numéro du bulletin d'information vous éclaire sur la position de l'équipe en place… il n'en sera rien ! Pour la bonne raison que vos élus ne se sont pas encore assis autour de la table pour en discuter ! Ils souhaitent avant tout mener à leur terme les projets annoncés et espèrent bien les concrétiser d'ici la fin du mandat : la cantine, le carrefour de Muret, les aménagements de loisirs au Crêt, les renforcements électriques…

Ce que nous savons, c'est que le Conseil constitutionnel vient de modifier le mode de scrutin des petites communes. Cette réforme s'accompagne d'aménagements pour faciliter la constitution des listes dans les communes de moins de 1.000 habitants. Et la pénurie de candidats, nous l'avons expérimentée !

Notre conseil municipal devra toujours compter 15 membres mais il sera autorisé à fonctionner à 13. La parité devient obligatoire, autant de femmes que d'hommes sur les listes présentées, de même pour les adjoints. Nous aurons la possibilité de constituer des listes avec deux candidats supplémentaires qui pourront entrer au conseil en cas de désistement en cours de mandat. Et fini le droit de barrer le nom de certains candidats ! Nous voterons pour une liste entière.

Si plusieurs listes sont constituées, la liste arrivée en tête obtiendra la moitié des sièges et le reste des sièges sera réparti à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. En attendant cette échéance, à Saint Sylvestre, nous continuerons dans les mois à venir à défendre un service public de proximité. Les élus ainsi que les agents administratifs et techniques restent à votre écoute pour répondre à vos besoins et maintenir un lien social de qualité.
Je souhaite un bel été à chacun de vous.

Josette Charvier

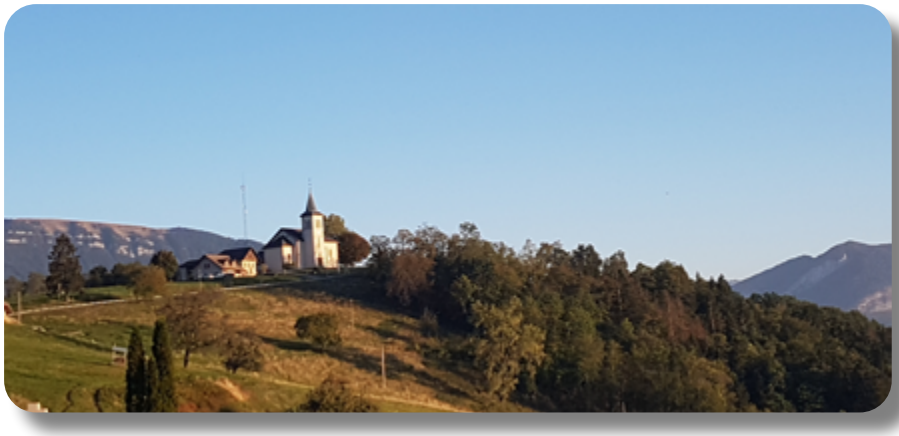

Saint-Sylvestre

Juin 2025

Adresse

2017 route de Bellevue
74540
SAINT-SYLVESTRE

Tel : 04 50 68 11 04

Horaires d'ouverture au public

Mardi :
13h30 à 18h30
jeudi : 9h à 14h30

Ayez le réflexe Site officiel de la mairie

pour être informés de l'actualité

pour un Contact par mail

Utilisez le formulaire en ligne

www.saint-sylvestre74.fr

DES CHANGEMENTS A LA CANTINE

Si certains projets tardent à prendre forme, il en est un qui va se concrétiser rapidement : les modifications de la cantine scolaire.
D'importants changements interviendront à la rentrée de septembre 2025. Et parce qu'on en a vaguement entendu parler, on en parle dans les hameaux ! Mais sait-on exactement ce qui se profile ?

Pourquoi le choix de passage en livraison de repas en liaison froide :

- **Parce que notre cantinière prendra sa retraite au 1er octobre.**
- **Parce qu'il est difficile de recruter un cuisinier de métier en milieu scolaire. Le poste est peu attractif car le salaire, avec 16 semaines de vacances annuelles, n'est pas très élevé.**
- **Parce que les normes d'élaboration des repas et d'hygiène sont devenues drastiques. On ne joue pas avec la sécurité alimentaire !**
- **Parce qu'une de nos agents administratifs pourrait ainsi être déchargée et se consacrer à d'autres tâches. Elle consacre une grande partie de son temps au suivi des achats, aux déclarations obligatoires de la Loi Egalim…**

Un Marché public pour le choix du fournisseur de repas a été lancé en avril. Suite à l'appel d'offres, le marché a été attribué à la Société Lestroy.

Nous avons été séduits par leur philosophie :

47 % de produits Bio + 15% de produits labellisés = 62 % de produits de qualité
49 % des achats réalisés en circuit court en Pays de Savoie
Certification ISO 14 001 depuis 2015 pour la démarche environnementale

Les repas sont préparés à Serrières en Chautagne. Les livreurs passent actuellement par Saint Sylvestre pour fournir Boussy et Alby sur Chéran.

Pourquoi descendre la cantine dans la salle des fêtes ?

- **Parce que, pour préserver nos agents, il nous est demandé de leur offrir les meilleures conditions de travail : monter les fournitures à l'étage n'était plus possible (mal de dos, risque de chutes…)**
- **Parce que l'accès à la cour n'est pas direct, engendrant un problème d'accessibilité et de surveillance des enfants.**
- **Parce que l'espace libéré à l'étage pourra être occupé pour les besoins de l'école.**
- **Parce que le matériel de cuisine sera plus « léger », les élus ont vu ici l'occasion de la mutualiser avec la cuisine de la salle des fêtes. Plus fonctionnelle et respectant les nouvelles normes, elle offrira plus de confort à tous : pour les usagers de la cantine et pour ceux qui la loueront le week-end.**
- **Parce que les 2 usages sont compatibles ; cela se pratique ailleurs ! un règlement intérieur précisera les droits et devoirs des différents utilisateurs.**

La location de la salle des fêtes ne sera pas possible pendant la durée des travaux, sur les mois de juillet et août.
Toutefois, il est possible de louer le préau et son local sur cette période (réfrigérateurs, congélateur, évier + accès aux toilettes de l'école) pour la somme de 50 € le week-end..

En 2024, notre cantinière a servi 9040 repas sur 138 jours d'école.
Dépenses d'alimentation : 24 688 €
Dépense pour le goûter des élèves en garderie : 1 200 €

Budget prévisionnel 2025 :
Nous avons été « larges » en prévoyant une dépense maximale de 40 000 €.
Le tarif du repas passe de 5,30 € à 5,50 € à compter de la rentrée scolaire 2025.
Pour rappel, le tarif de cantine tient compte du coût de confection des repas, notamment des produits alimentaires, des services de cuisine et préparation, et aussi des agents d'encadrement et garderie durant la pause de midi. Toutefois , la commune intervient chaque année pour équilibrer le budget périscolaire.

Incivilités

Rappel Arrêté préfectoral n°324 RELATIF AUX BRUITS DE VOISINAGE DU 26 JUILLET 2007
Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc… ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8H à 20H.
- les samedis de 9H à 12H et de 14H30 à 19H.
- les dimanches et jours fériés de 10H à 12H.

CHIENS EN DIVAGATION

Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix permettant son rappel. Un chien est aussi considéré divaguant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.
Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les espaces publics. Vous êtes responsables des dommages que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques.

La mairie avait acheté deux ARROSOIRS pour le cimetière ; ils ont malheureusement disparu au bout de quelques jours.

Des GRAFFITIS viennent progressivement endommager les murs de la chapelle. C'est bien regrettable ! Merci à tous de respecter le patrimoine et aux parents de surveiller leurs enfants et de les éduquer au respect des biens publics.

Saint- Sylvestre Le Logo

SAINT SYLVESTRE. Un logo pour la commune

En lieu et place de la photo apposée sur les courriers et documents officiels, c'est désormais un logo à la fois moderne et identitaire qui figurera sur les supports de communication. Une consultation lancée en 2024 auprès des habitants avait mis en avant le souhait de représenter l'esprit rural du territoire : la nature, le Crêt, le clocher au sommet de la colline, la forêt, le dénivelé, le Chéran. Les couleurs suggérées étant des tons de vert et bleu.

Des premières esquisses ont été proposées par nos illustrateurs et graphistes locaux, Sophie et Joris, qui ont mis gracieusement leurs compétences au service de ce projet. Des échanges au sein de la commission communication ont permis d'aller vers un visuel épuré et porteur de sens.

On y retrouve les éléments essentiels qui représentent Saint Sylvestre : les lignes arrondies des collines et les falaises escarpées, le vert clair des prairies et le vert foncé des sapins, la route qui serpente pour accéder au chef-lieu. Au point culminant de la commune, le clocher, visible de tout le canton, se détache sur le ciel bleu et le Semnoz enneigé. Tout près de l'église, on devine la mairie. Ce paysage est fixé dans le rond de l'objectif qui se fait discret au cœur du logo.

Ces symboles graphiques seraient incomplets si le Chéran avait été oublié ; il serpente au pied de la commune en guise de frontière au sud.
Enfin le nom de la commune arrive dans une typographie s'apparentant à une signature, alliant élégance et lisibilité.

Ce nouveau logo devient le blason du village ; il traduit l'appartenance à une collectivité qui se veut tournée vers l'avenir.

Budget

À Saint-Sylvestre, des finances saines au service des projets locaux

Notre commune fait preuve d'une gestion rigoureuse et dynamique de ses finances. Malgré un contexte économique tendu pour les petites collectivités, la municipalité poursuit des projets structurants tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

Un budget maîtrisé et ambitieux

Le budget primitif 2025 s'élève à 830 721 € en fonctionnement (dépense et recette) et 901 378 € en investissement. Ce volume budgétaire, conséquent pour une commune de cette taille, reflète la volonté de l'équipe municipale d'agir pour le cadre de vie des habitants.

La section de fonctionnement permet de couvrir les charges courantes : personnel, entretien des bâtiments communaux, énergie, services aux habitants… Elle est gérée avec prudence, sans dépenses superflues, afin de dégager des marges pour l'investissement.

Des projets concrets pour améliorer le quotidien

Parmi les projets majeurs de l'année figurent le déménagement de la cantine dans la salle des fêtes, ainsi que l'aménagement du secteur du Crêt, visant à améliorer la circulation et l'accessibilité pour tous. Ces chantiers répondent à des besoins concrets, identifiés par les habitants et portés par l'équipe municipale dans un esprit de proximité.

Autre projet d'envergure : le renforcement du réseau électrique, indispensable pour accompagner l'évolution du village et garantir la sécurité des installations.

Une commune qui investit sans s'endetter

Ce programme ambitieux est financé sans recours excessif à l'endettement, grâce à une gestion rigoureuse et à la recherche active de subventions. La commune sollicite les aides du Département et de la Région en mobilisant tous les leviers disponibles pour alléger le poids des investissements sur les finances locales.

Une dynamique locale à préserver

La gestion des finances illustre la capacité des petites communes à concilier sérieux budgétaire et projets de développement. Grâce à la mobilisation des élus et à l'implication des habitants, le village continue d'évoluer sans perdre son caractère ni sa convivialité.

À Saint-Sylvestre, les chiffres ne sont pas seulement des lignes de compte : ils traduisent une volonté d'agir, ensemble, pour un avenir plus confortable, plus solidaire et plus durable.

Comité d'animation de Saint-Sylvestre

D'abord un petit retour sur les événements du printemps.
En mars, notre désormais traditionnelle « Journée des Créateurs » a été un super moment. Sur une quinzaine de « stands » et pour près de 200 visiteurs, environ vingt artistes de la commune et d'ailleurs ont exposé leurs œuvres : peintures, sculptures, créations textiles, travail du verre et de la céramique, objets en carton, etc. L'occasion également de découvrir le travail des « Ateliers partagés », et de déguster les crêpes faites par notre équipe dans une ambiance un peu guinguette.

La troupe annoncée des « Gars de la Rampe » avec leur nouvelle pièce n'a pu honorer son rendez vous, mais heureusement l'après midi « Jeux » a été très appréciée par petits et grands.

Petite déception des membres du comité qui œuvrent pour satisfaire l'ensemble des gens de la commune et qui ont malheureusement dû annuler les journées « Vide-grenier » et « Pétanque », faute de participants.

Un beau moment, nous a été offert par la troupe « Stuveu et compagnie », le 3 mai avec une soirée « Lecture théâtralisée » autour de « L'enfant et la rivière » d'Henri Bosco.

Et maintenant !
Evidemment, tradition oblige, la Fête du pain les 27 et 28 juin nous invite à nous retrouver entre le four de Vouchy et Le Crêt. Au programme, bien sûr, le pain, les pizzas et les brioches fabriquées par l'équipe des boulangers « coachés » par Dédé. A commander dès réception des bons dans votre boîte à lettres. Et la soirée du samedi devant le repas « diots-pommes de terre » mijotés par Pascal, aux sons des instruments de « La Gigouillette » qu'on ne peut écouter sans avoir envie de danser. Buvette, crêpes, hot-dogs, château gonflable, toute la soirée jusqu'au feu d'artifice (dès qu'il fera nuit) offert par la municipalité.

Et puis, à la rentrée de septembre, on célébrera, si tout va bien, les Journées du patrimoine les 20 et 21 septembre. On ne connait pas encore en détail l'organisation mais elles seront consacréesà l'histoire du village en parcourant la photothèque encore en gestation (on attend vos photos, contact au 06 79 78 26 67), et en recueillant les témoignages et documents que chacun pourra apporter.

Collaboration Comité – Groupe séniors
• Une première collaboration lors de la chandeleur où quelques membres du comité ont confectionné des crêpes pour les membres de l'association des séniors ; Une initiative très appréciée de tous nos ainés.
• Une deuxième rencontre lors d'un partage de salle le mercredi après-midi où se sont mélangés les tables de jeux des ainés et les tables de création artistique de notre groupe de l'atelier partagé du comité ; Une après-midi très riche en partage et rencontre pour le plaisir de tous.

Comme nous le rappelons à chaque fois, le comité manque cruellement

de nouveaux membres et notamment de jeunes membres car notre équipe, bien que très dynamique se fait vieillissante… Un peu de sang neuf serait bienvenu !

Et si quelques-un(e)s ont envie de se joindre à l'équipe du Comité d'animation, on les accueillera avec un grand sourire.

Contacts : Joëlle Robin (06 86 69 86 93, robinjoelle@hotmail.fr), Françoise Excoffier (06 81 34 18 58, francexcoffier@gmail.com).

Vous pouvez aussi déposer vos courriers dans notre boîte aux lettres à la mairie.

L'atelier partagé du comité d'animation

Ouvert depuis le mois de septembre, (chaque mercredi du mois, sauf le premier, de 16h à 20h), l'atelier rencontre un vif succès.

On rappelle le principe :

Accès libre, on vient quand on veut !
Pas de cotisation (on paye uniquement le matériel utilisé en fonction de l'activité)
Pas de prof : chacun est libre de suivre les conseils donnés par les autres participants ou non.
Des activités variées. Chaque personne ayant une compétence est libre de la proposer aux membres présents.

Nous sommes environ une dizaine de personnes qui viennent régulièrement chaque mercredi.

Depuis le début, nous avons déjà réalisé les activités suivantes :

Aquarelle
Pâte à sel
Modelage argile
Encre à alcool
Art floral
Décor en Serviettes papier
Impression sur plaque de gel (gel printing)

Si une de ces activités vous attire où si vous souhaitez vous-même faire découvrir une activité à l'ensemble, vous êtes les bienvenus

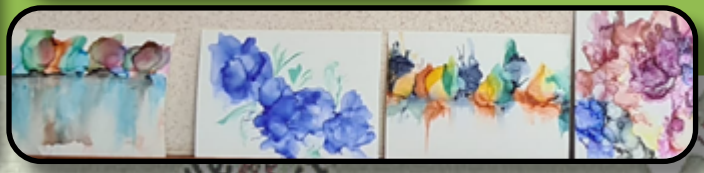

Mail : comite74540@gmail.com
Françoise : 06 81 34 18 58
Cécile : 06 89 83 40 52

Crise au SIPA,
Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby

Le budget primitif pour 2025 a été rejeté par le conseil syndical réuni le 14 avril dernier avec 10 voix contre, dont celles de Saint Sylvestre. Ce qui nous a conduit à cette décision : le budget prévisionnel présenté était mis en équilibre grâce à la participation financière des 7 communes membres. Ceci pour combler un déficit prévisionnel de 417 112 € répartis au prorata de la population, soit 32 000 € pour Saint Sylvestre et bien plus pour d'autres. Une obligation statutaire pouvant mettre en difficulté les finances de nos communes.

Dès lors, l'obligation de réagir et de réviser les orientations prises dans l'évolution des dépenses du SIPA, principalement en raison de recettes contraintes. Difficile de mettre en pause le dynamisme de services qui semblent répondre aux demandes de la population mais les restrictions seront nécessaires.

Comme nous l'avions présenté dans le bulletin communal de mai 2024, le SIPA créé au 1er janvier 2017 exerce les compétences non reprises par le Grand Annecy, soit les services liés à la petite enfance (dont la crèche « Les bambins du Chéran »), la jeunesse, le sport, la culture auquel se sont ajoutés au 1er janvier 2022 la reprise de l'école de musique et de danse (exercée dans les locaux du Pôle) et fin 2023 l'ouverture d'un centre de loisirs. Rappelons encore que la Communauté de communes du Pays d'Alby intégrée au Grand Annecy regroupait 11 communes pour porter le projet de territoire alors que le SIPA ne compte plus à ce jour que 7 communes membres et 2 conventionnées.

Pour l'heure, l'exécutif syndical est dans l'attente des directives de la préfecture et de la Chambre régionale de la cour des comptes pour arrêter un budget sans doute plus économe. Parallèlement il apparait nécessaire que les élus des communes membres reprennent les discussions de façon constructive. A noter que le conseil syndical a récemment voté la fermeture du centre de loisirs « SIPApillon » qui devrait être repris par la commune d'Alby sur Chéran.

Recensement citoyen obligatoire

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire à la mairie pour les jeunes gens et les jeunes filles de nationnalité française.

PLUI enquête publique

Enquête publique sur le PLUi du Grand Annecy

L'enquête publique sur le projet de PLUi-Habitat Mobilités Bioclimatique du Grand Annecy se déroule du 19 mai au 27 juin 2025. Une étape clé qui permet aux citoyens, associations, entreprises et à toutes les parties prenantes d'émettre des avis ou des remarques sur le dossier.

A son approbation, le PLUi du Grand Annecy remplacera les 29 PLU communaux et le PLUi du Pays d'Alby aujourd'hui en vigueur. Après 4 années d'élaboration et de concertation, l'enquête publique constitue la dernière étape avant l'approbation de ce document stratégique pour l'avenir du territoire.
Pendant 40 jours, les habitants et acteurs du territoire pourront s'informer, consulter l'ensemble des documents composant le PLUi-HMB et faire part de leurs avis, suggestions et observations.

Mode d'emploi

L'enquête publique est une procédure de consultation réglementaire, encadrée par le code de l'environnement, qui précède l'entrée en vigueur des documents d'urbanisme. Ellese déroule sous l'égide d'une commission d'enquête publique, entité indépendante nommée par le tribunal administratif.

Comment participer ?

- S'informer : Les pièces du dossier soumis à enquête publique sont consultables :
- En ligne : sur le site du Grand Annecy
  https://www.grandannecy.fr/mon-quotidien/ameliore-mon-cadre-de-vie/amenagement-du-territoire/le-plui-hmb
  et sur la plateformehttps://www.registre-dematerialise.fr/6225
- En version papier :au siège du Grand Annecy (dossier complet), dans les 10 autres lieux d'enquête et de permanence (dossier partiel) et dans toutes les autres mairies de l'agglomération (règlement et plans concernant la commune).

- Rédiger une contribution:
- Sur le registre numérique : https://www.registre-dematerialise.fr/6225
- Par email en écrivant à l'adresse suivante : enquete-publique-6225@registre-dematerialise.fr
- Via les registres papier mis à disposition dans les 11 lieux d'enquête
- Par voie postale à l'attention de la commission d'enquête à l'adresse suivante : Grand Annecy–Pour le projet de PLUi HBM– 46 avenue des Îles- BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX
- De vive voix lors des permanences aux membres de la commission d'enquête

Les contributions déposées en dehors des dates de l'enquête publique ne seront pas prises en compte par la commission d'enquête.
11 lieux d'enquête et de permanence des commissaires enquêteurs :

- Grand Annecy (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Îles, Annecy
- Les Mairies de Seynod ,de Pringy, de Cusy, de Fillière, de Groisy, d'Argonay, de Sevrier, de Talloires-Montmin
- Le Pôle (SIPA) – 363 Allée du Collège, Alby-sur-Chéran selon ce planning :

Vendredi 23 mai 2025	**14h30-17h30**
Mercredi 28 mai 2025	**9h-12h**
Mercredi 4 juin 2025	**17h-20h**
Jeudi 12 juin 2025	**9h-12 h**
Vendredi 20 juin 2025	**9h-12 h**
Vendredi 27 juin 2025	**9h-12 h**

Les dates et horaires des autres permanences sont consultables sur la plateforme dématérialisée de l'enquête publique:
https://www.registre-dematerialise.fr/6225

Et après ? À compter de la date de clôture de l'enquête publique, la commission d'enquête remettra son rapport et ses conclusions dans un délai de 30 jours. Ceux-ci rendront compte du déroulement de la procédure, examinera les observations et les propositions recueillies et rendra ses conclusions. Le projet de PLUi pourra alors éventuellement être modifié pour tenir compte notamment des avis et propositions du public en fonction également des conclusions de la commission d'enquête. Le document sera ensuite approuvé de façon définitive lors d'un vote du conseil communautaire en décembre 2025.

DICRIM simplifié

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- **Les moyens d'information de la commune**

Le porte-à-porte, le site internet de la commune, le compte Facebook de la mairie, l'application City All, l'affichage et la distribution dans les boites aux lettres.

IL FAUT SE PREPARER !

Un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est en cours sur la commune : organisation et mise en oeuvre avec les moyens humains et matériels de la collectivité afin d'assurer les missions de sauvegarde qui sont de sa responsabilité. La commune vous informe des risques majeurs auxquels vous pourriez être exposés sur le territoire communal.
Les écoles doivent mettre en place un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) pour assurer la sûreté de la communauté scolaire jusqu'à l'arrivée des secours.

RISQUE INDUSTRIEL

La commune de St Sylvestre peut être concernée par un nuage toxique provoqué par un accident majeur

Mettez-vous à l'abri.
Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets
Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation
Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours
Ne fumez pas. Ne « polluez » pas l'air de votre espace de mise à l'abri
N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La commune peut être concernée par un accident de camion-citerne qui transporte des matières dangereuses ou par la rupture d'une canalisation de gaz naturel qui alimente les foyers.

Mettez-vous à l'abri
Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets
Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours
Ne fumez pas. Ne « polluez » pas l'air de votre espace de mise à l'abri
N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Les volontaires disposant de matériels ou de compétences succeptibles d'être mis à disposition du collectif dans le cadre d'une nécessité exceptionnelle sont invités à venir en mairie afin de référencer leurs possibilités. (médecins, secouristes, groupes électrogènes, tractopelles, tracteurs...)

Pour en savoir plus

En mairie :
Consultez la carte des aléas et le plan communal de sauvegarde.

Sur internet :
www.georisques.gouv.fr

www.meteofrance.com

et www.vigimeteo.com

www.haute-savoie.gouv.fr

Informations utiles

Mairie : 04 50 68 11 04
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15 ou 112
Gendarmerie : 17
Météo France :
08 99 71 02 38
Site internet de la mairie :
www.saint-sylvestre.fr

RISQUE D'INONDATIONS

La commune de St Sylvestre est principalement impactée par le risque de ruissellement/ravinement et d'inondation de plaine.

Les bons réflexes

Montez dans les étages
Coupez le gaz et l'électricité
Evitez les déplacements (en voiture, à pied ou en deux roues)
N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Suivez les instructions des secours et des autorités

RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de St Sylvestre est concernée par le risque de glissement de terrain et le risque retrait gonflement des sols argileux. Les glissements de terrain sont principalement localisés au niveau des coteaux. Quelques habitations et la voirie peuvent être impactées.

Les bons réflexes

Eloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse
Si vous êtes témoin d'une situation dangereuse, prévenez les secours et la mairie
Ne revenez pas sur vos pas
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

RISQUE DE SEISMES

Tout le territoire communal de St Sylvestre est classé en zone de sismicité Z4 : niveau moyen.

Les bons réflexes

Eloignez-vous des bâtiments
Mettez-vous près d'un mur porteur, sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres
Ne restez pas sous les fils électriques. Méfiez-vous de tout ce qui peut s'effondrer
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

RISQUE DE FEUX DE FORET

Une très grande partie du territoire communal est boisé. Le risque de feux de forêt dans la commune est faible mais existant. Les habitations situées à proximité de la forêt sont potentiellement concernées.

Les bons réflexes

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche si l'incendie est proche
Fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air
Prévenez les secours : 18 ou 112

RISQUE METEOROLOGIQUE

Vents violents, orages et pluies intenses, chutes de neige et verglas, canicule, ... sont des phénomènes météorologiques qui peuvent avoir lieu sur le territoire communal.

Les bons réflexes

Mettez-vous à l'abri. Rentrez les objets susceptibles de s'envoler
Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets
Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation
Evitez les déplacements (en voiture, à pied ou en deux roues)

Association Mémoire du Chéran

Histoires de courage

L'Association Mémoire des Pays du Chéran, bien connu des habitants de l'Albanais et au delà, pour ses actions éducatives sur le souvenir des aînés de nos villages, recherche d'urgence un (une) ou plusieurs personnes volontaires pour prolonger cette oeuvre, utile et pertinente. Un nouveau souffle et une nouvelle équipe de dirigeants sont nécessaires. L'Histoire de nos familles à travers les guerres du XXème siècle a été enregistrée par l' Association et constitue un véritable patrimoine de témoignages, authentiques et uniques , mettant en lumière les vertus qui ont animé ces femmes et hommes dans l'adversité : Leur courage nous aide à comprendre le passé pour construire l'avenir. Face à la situation internationale actuelle , de nouveau dangereuse et incertaine, les leçons tirées de l'expérience de ces combattants (tes), pour la paix et la liberté gagnées par le sang, représente une valeur sûre, fructueuse et opportune pour méditer sur les temps à venir.
C'est donc un appel à l'aide qui vous est demandé : Si vous y croyez, osez nous rejoindre. Se renseigner auprès de Marcel Abbonen.

memoiredespaysducheran@orange.fr
06 95 60 48 47 »